



Le 3 octobre 2025

## COMMUNIQUÉ

### **La prévoyance des enseignants prolongée jusqu'au 31 décembre 2026 !**

La prévoyance des enseignants et enseignantes des établissements privés sous contrat est essentielle au maintien quasi intégral de leur salaire en cas de maladie ou de handicap. Elle a été dénoncée (avec effet en octobre 2025) par la Fédération nationale des organismes de gestion de l'Enseignement catholique (Fnogec) et les organisations patronales de chefs d'établissement.

Le Spelc a été reçu récemment, par le secrétaire général de l'Enseignement catholique, en intersyndicale. À cette occasion, les organisations syndicales ont fait part de leurs inquiétudes et demandé la prolongation de la prévoyance des enseignants jusqu'au 31 décembre 2026, afin de pouvoir reprendre le dialogue social pour négocier un accord de substitution, équivalent à l'accord dénoncé.

Le collège employeur a publié un communiqué actant officiellement cette nouvelle date. Le processus de signature de l'accord de prolongation est en cours.

Le Spelc se réjouit que la mobilisation en intersyndicale, ainsi que celle des responsables Spelc sur le terrain aient porté leurs fruits. Le dialogue social pour négocier un accord de substitution post-prolongation peut reprendre. Nous faisons confiance à nos négociatrices pour trouver le meilleur accord, afin de garantir aux enseignants la meilleure protection possible.

**Plus que jamais, notre solidarité et notre vigilance syndicale sont nécessaires pour défendre les acquis sociaux des enseignants.**